

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**BRUGES - ZAC Zone de Fret -
Cession de foncier à vocation économique -
SNC Mollière - Décision - Autorisation**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole a été saisie par Messieurs Ferrier et Barès, co-gérants de la Société en Nom Collectif (SNC) Mollière, dont le siège est à Mérignac, afin d'acquérir une emprise en nature de terrain nu située rue Henri Delattre, à Bruges, au sein de la ZAC Bordeaux Fret. Cette emprise, appartenant à Bordeaux Métropole, a une superficie approximative de 3167 m² et est à détacher de la parcelle cadastrée AI 006 sur sa partie sud.

La SNC Mollière agit pour le compte de la société Géodis pour qui elle assure la maîtrise foncière et fait actuellement aménager un terrain destiné à sa plateforme de messagerie. L'emprise additionnelle de terrain Bordeaux Métropole servira à aménager notamment un stationnement pour les poids lourds.

Issue du regroupement de deux anciens sites situés à proximité, Geodis va exploiter sur un terrain de 4ha environ une plateforme de messagerie modernisée où 250 personnes travailleront. Cette implantation permettra de fortes perspectives de développement pour l'activité messagerie de l'entreprise (colis notamment), et pourrait se traduire par la création d'une dizaine d'emplois supplémentaires (chauffeurs et administratifs).

Ce projet a reçu l'avis favorable de la Mairie de Bruges.

La vente de ce terrain s'effectue au prix de 25 €/ m² HT soit, pour la surface approximative considérée de 3167 m², un prix de 94 725,10 € dont 15 550,10 € de TVA sur marge estimée, payable comptant le jour de la signature de l'acte.

L'engagement d'acquérir de la SNC Mollière a été formalisé par la signature d'une convention de vente en date du 17 décembre 2014.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-37

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, article L 3211-14,

VU le cahier des charges de cession des terrains de la ZAC de Fret de Bruges,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n° 2006/0535 du 21 juillet 2006 et modifié par délibération n° 2011/0205 du 25 mars 2011,

VU l'avis de France Domaine n° AI6 2014-075V2067 en date du 08 septembre 2014

VU la convention signée par Messieurs Ferrier et Barès avec la Communauté urbaine de Bordeaux le 17 décembre 2014.

ENTENDU le rapport de présentation

VU Le Code général de la propriété des personnes publiques, article L 3211-14,

CONSIDERANT le développement actuel de l'activité de messagerie de la société Geodis sur la ZAC industrielle de fret de Bruges et sa demande de faire acquérir par la SNC Molliere une emprise complémentaire afin d'aménager un stationnement pour les poids lourds,

DECIDE

Article 1 :

La cession d'un terrain d'environ 3167 m² situé rue Henri Delattre, ZAC de fret à Bruges, parcelle cadastrée AI-6, à la SNC Mollière, ou toute personne physique ou morale pouvant se substituer à elle, pour un montant de 25 € HT/ m² soit 79 715 € pour la surface considérée, auquel il convient de rajouter 15 550,10 € de TVA sur marge selon le taux en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique, d'où un total estimé de 94 725,10 €.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

Article 3 :

Le montant de la recette sera imputée au chapitre 77 art 775 fonction 90 sur l'opération 05P055O007 ZAC SIM BRUGES.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 AVRIL 2015**

PUBLIÉ LE : 13 AVRIL 2015

M. JACQUES MANGON